

**COMITÉ CONSULTATIF
DE LA LÉGISLATION
ET DE LA RÉGLEMENTATION
FINANCIÈRES**

AVIS N° 2015-73

Le Comité consultatif de la législation et de la réglementation financières,

Vu le code monétaire et financier, notamment son article L. 614-2 ;

Vu le projet d'arrêté fixant la liste des pièces justificatives pour l'exercice du droit au compte auprès de la Banque de France ;

En ayant délibéré lors de sa séance du 23 juillet 2015,

Émet un avis favorable sur le projet d'arrêté susvisé, sous réserve de remplacer à l'article 4 les mots : « deux mois » par les mots : « trois mois ».

Fait le 23 juillet 2015.

Pour le Comité consultatif
de la législation et de la réglementation
financières

Le Président,



Corso BAVAGNOLI